

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA**Type** : DM1

Réf : 12675

Service : PAT - SDT - AIDES AUX TERRITOIRES ET TOURISME**Commission** : 5 - Commission Contractualisation avec les territoires et dossiers structurants**Rapporteur** : Clément PERNOT**DÉLIBÉRATION N° CD_2025_036 du 27 juin 2025****DM1 - AIDE AUX TERRITOIRES***Bases juridiques :*

- *Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,*
- *Vu l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales,*
- *Vu les délibérations n° CD_2022_093, CD_2023_006, CD_2023_017, CD_2023_042, CD_2023_092, CD_2024_041, CD_2024_060 et CD_2024_113, actant la mise en place d'un nouveau dispositif d'Aide aux Territoires, en précisant le cadre d'application et lui affectant des crédits de paiement.*
- *Vu l'avis de la Commission 3 lors de sa réunion du 20 juin 2025.*

Dispositif :**Aide aux Territoires** : une autorisation de programme d'un montant de 13,3 M€ a été ouverte lors du Budget primitif 2023.

Lors de la séance du BP 2025, j'avais évoqué la perspective d'engager une nouvelle politique de contractualisation avec les territoires et vous avais proposé pour ce faire, d'ouvrir une nouvelle AP de 10 M€ et d'inscrire un montant d'1 M€ de crédits de paiement.

Cependant, mes échanges réguliers tant avec les communes qu'avec les intercommunalités lors de mes visites de terrain m'amènent à vous proposer de différer la mise en œuvre de ce nouveau dispositif à l'été 2026, après le renouvellement des équipes municipales et intercommunales du printemps prochain.

Je vous propose donc dans l'immédiat d'augmenter l'AP « Aide aux territoires » de 4,7 M€, transférés depuis la nouvelle AP dont la création avait été votée au BP 2025 à hauteur de 10 M€. L'AP « Aide aux territoires » atteindra donc un total de 18 M€.

S'agissant des crédits de paiement, le montant d'1 M€ voté au BP sur la nouvelle AP sera également affecté à l'AP « Aide aux territoires », et je vous propose de voter 2 M€ supplémentaires de crédits de paiement pour continuer à accompagner les projets des territoires dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil départemental :

- approuve le transfert de 4 700 000 € de la nouvelle autorisation de programme votée au BP 2025 vers l'autorisation de programme « Aide aux territoires » pour la porter à 18 000 000 €,

- approuve l'inscription d'un montant de 2 000 000 € de crédits de paiement, complété par la réaffectation du montant de 1 M€ voté au BP 2025 sur l'AP « Aide aux territoires ».

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNÉE n)	Pour MEMOIRE, rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP Aide aux territoires	4 700 000 €	3 000 000 €	4 000 000 €		
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :	2 000 000 €	1 500 000 €	6 000 000 €	3 000 000 €	
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n°CD_2025_036 du 27 juin 2025	
Pour	31
Contre	0
Abstention	2
Président	Gérôme FASSETNET :